

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

ÉFAI

29 janvier 2010

Index AI : AMR 53/003/2010

### **L'État vénézuélien doit respecter les droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion**

À la suite des faits de violence ayant récemment émaillé des manifestations étudiantes organisées dans différentes villes du Venezuela, dans le but de défendre ou de dénoncer la suspension des activités de la chaîne de télévision RCTV Internacional, Amnesty International a engagé les autorités à garantir le droit à la liberté de réunion et d'expression de tous. L'organisation a également demandé que la mort des étudiants Yosinio Carrillo Torres, 16 ans, et Marcos Rosales, ainsi que les blessures infligées à des dizaines d'autres personnes – manifestants et membres des forces de l'ordre confondus – donnent lieu à des enquêtes et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Les autorités doivent condamner de manière explicite et sans délai ces graves violations, et veiller à ce que les forces de l'ordre interviennent uniquement pour protéger l'intégrité et la vie de toutes les personnes souhaitant exercer leur droit légitime à la liberté de réunion.

L'État a le devoir de maintenir l'ordre tout en veillant à ce que les responsables de l'application des lois ne recourent à la force, et notamment à la force armée, que lorsque cela est strictement nécessaire et conforme au principe de proportionnalité ; les forces de l'ordre doivent en outre s'abstenir dans tous les cas d'infliger la torture ou d'autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que le prévoient les normes internationales en matière de droits humains et la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela.

*« Le droit à la liberté de réunion est un droit fondamental, mais il ne s'agit pas d'un blanc-seing autorisant les actions de protestation violentes. Les manifestants et leurs meneurs doivent faire le nécessaire pour que la violence n'ait pas droit de cité », a précisé Amnesty International.*

Les événements de ces derniers jours ne sont pas isolés. Au cours des 13 derniers mois, les actions de protestation se sont multipliées au Venezuela, et on a dénombré 600 blessés parmi les manifestants – dont au moins 14 ont été blessés par des armes à feu –, ainsi que neuf morts. D'après les informations reçues par Amnesty International, la majorité ont été brutalisés par les forces de sécurité, par des groupes armés civils composés de sympathisants du gouvernement ayant revendiqué leurs actes ou encore par des civils non identifiés.

Amnesty International est extrêmement préoccupée par les attaques dont la liberté d'expression est la cible au Venezuela. Tous les droits humains, y compris le droit à la liberté d'expression et de réunion, doivent être respectés, et ce respect doit être perçu par la société.

Le non-renouvellement ou la suspension de la licence d'émission de plusieurs chaînes de télévision ou stations de radio – comme cela s'est passé en 2007 pour RCTV et l'an dernier lorsque la licence de 34 diffuseurs radiophoniques a été révoquée –, ainsi que la récente interruption des activités de quatre chaînes du câble, dont RCTV Internacional, sont le signe du manque de respect des autorités pour le travail légitime effectué par les médias, en

particulier lorsque ceux-ci sont connus pour leur ligne éditoriale critique à l'égard du gouvernement.

*« Si les médias sont tenus de se plier à la législation en vigueur, la mesure consistant à faire cesser ses activités à un diffuseur ne doit constituer qu'un ultime recours et ne doit être mise en pratique qu'une fois épuisées toutes les garanties prévues par la loi, notamment le droit de présenter une défense et de faire appel », a ajouté Amnesty International.*

Si le gouvernement vénézuélien est réellement attaché aux principes du droit, il doit alors promouvoir, protéger et respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion, et célébrer l'importance et la contribution positive de la critique et de la transparence dans un état de droit, a affirmé Amnesty International.

### **Complément d'information**

RCTV Internacional et cinq autres chaînes de télévision par câble ont été retirées de l'antenne à l'aube du 23 janvier pour avoir, semble-t-il, enfreint l'article 10 de la loi de responsabilité sociale dans le monde télévisuel et radiophonique. D'après certaines sources, quatre de ces chaînes, Momentum, TV Chile, American Network et Ritmoson, pourront recommencer à émettre.

Les droits à la liberté d'expression et de réunion sont des droits fondamentaux garantis tant par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention américaine relative aux droits de l'homme, que par la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela.

FIN/